



Habitat Handi-Citoyen

Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC)

Genèse du projet en 2009
1ere ouverture en 2014

Paimpol (2014), Saint-Brieuc (2016), Dinan et Lamballe (2018)

Porteur du projet : Adapei
Nouvelles
Côtes d'Armor 

Partenaires associés : Conseil Départemental, ADMR, Résidents, Salariés....



Contexte de création

Projet né en 2009, réflexion sur les hébergements classiques percutée par le contexte économique et la loi de 2005

Enjeu : diversifier le champ du possible offert aux personnes accompagnées qui ne se retrouvaient pas dans les dispositifs institutionnels classiques.

L'arrivée du collectif Handicap 22 et la mise en place des pôles territoriaux sur les Côtes d'Armor ont élargi la réflexion au-delà des frontières de l'Adapei Nouelles.

Grands principes de fonctionnement

- logement locatif privé - modèle de sociétariat
- Intégration sociale des locataires -> résidences au cœur des villes : accès aux transports, aux services, aux équipements (ex : centres sociaux) et aux structures médico-sociales
- soutien de l'autonomie sans intrusion ni volonté de faire à la place de...



Habitat Handi-Citoyen

Public visé

- Personnes reconnues handicapées par la MDPH, quelle que soit la déficience (majoritairement, déficience intellectuelle, mais également des personnes déficientes physiques)
 - pas d'orientation MDPH vers le HHC
 - diversité des profils: travailleurs d'ESAT, personnes en accueil de jour, personnes de 60 ans et +,
- Critères d'éligibilité :
 - personne auto-déterminée dans son projet de vie
 - capacité à développer de l'autonomie
 - ressources financières (AAH + complément de ressources)
- Parcours avant admission :
 - foyer hébergement ou foyer de vie (44 %), domicile familial (44%), domicile personnel (12%), Jeunes adultes ou retraités, de 30 à 74 ans avec une moyenne d'âge de 41 ans



Habitat Handi-Citoyen

Type d'habitat

- 57 appartements répartis en 4 résidences (Paimpol, Saint-Brieuc, Dinan et Lamballe): chaque résidence est composée de 4 pavillons de 4 appartements) dont 1 appartement d'accueil temporaire par résidence + 2 programmations sur 2020 (36 appartements)
- A l'heure actuelle, 57 locataires (possibilité de couple mais il n'y en a pas à ce jour)
- Habitat privé (portage Adapei Nouelles + Banques) / pas de financement sur mutualisation de PCH.
- Statut des occupants : locataires, et possibilité d'être sociétaires de la SCIC / pas d'accès à la propriété.
- Le loyer est unique sur l'ensemble du territoire : 400 € (les locataires perçoivent les APL) auquel s'ajoutent les charges
- Habitat meublé

Accompagnements proposés

- **1 intervenant à domicile par résidence,**
 - Présente du lundi au vendredi (matin + 15h-20h) et un samedi sur 2
 - Profil non stéréotypé, de niveau 5 (AMP, Aide soignant)
 - Une obligation de posture et de vigilance à ne pas reproduire un foyer est indispensable.

Missions de l'intervenante :

- veiller à la bonne intégration des locataires, à leur intégration sociale
- sans intrusion ni volonté de faire à la place de...

HHC n'est pas une institution mais une résidence dans lequel la relation entre les habitants et le propriétaire n'existe qu'au travers d'un bail locatif : pas de projet personnalisé porté par HHC

- **Un coordonnateur des HHC** (0,25 ETP) rattaché à la Plateforme de coordination, avec comme missions le pilotage général, l'appui aux intervenants à domicile isolées sur leur territoire; la supervision de leur activité, le partenariat, le relais avec les pôles territoriaux.
- Certains locataires bénéficient de la PCH aide humaine et font appel à des services adaptés. La proximité de structures médico-sociales ou centres sociaux peut être un point d'appui pour le locataire



Habitat Handi-Citoyen

Mode de financement :

Locataire : loyer 400€ (loyer unique sur le territoire, APL à déduire) + charges

L'intervenante à domicile est financée par le conseil départemental par redéploiement de moyens sur les structures d'accompagnement (CPOM)

Forte participation de l'Adapei-Nouvelles sur l'autofinancement initial des programmes.

Le Conseil Départemental des Côtes d'Armor a subventionné en 2018 les 4 derniers programmes à hauteur d' 1M2 € dans le cadre d'un appel à projet sur l'habitat inclusif



Atouts/ forces du projet

- Diversification de l'offre d'hébergement,
- Mise en situation avec évaluation- essai/erreur via 1 appartement d'accueil temporaire par résidence,
- Accentuation du maillage territorial et du travail collaboratif entre partenaires du territoire (Handicap 22, Ephaad),
- Adaptation des logements aux profils des locataires (Domotisation ou autres adaptations possibles via PCH)

Limites/faiblesses du projet

- Financement pour garantir un loyer modéré de 400 € (apport + taux bancaires),
- L'accès à la propriété,
- Importance des moyens logistiques dans les villes,
- Une offre en plus, insuffisante...

Perspectives

HHC dans l'avenir doit s'inscrire comme une offre passerelle entre nos dispositifs d'hébergements institutionnels classiques et le logement privé autonome.

Poursuivre l'ouverture du modèle de sociétariat aux partenaires, y associer les collectivités locales (un collège de la SCIC leur est réservé).

Franchir un palier supplémentaire sur l'autodétermination des locataires dans leur habitat pour garantir, à ceux qui le peuvent, une autonomie dans leur quotidien.

2 projets sur Saint-Brieuc vers des publics plus dépendants